

# **SNTRS-CGT**

*Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (CNRS, INSERM, INRIA, IRD)  
7 rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33-  
mél : [sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr) - Site web : <http://www.sntrs.net>*

\*\*\*\*\*

**EN BREF**

**N° 29 – 29 mai 2001**

\*\*\*\*\*

## **PROJET D'APPLICATION DE LA RTT DANS LES EPST**

Le Ministère de la Recherche nous a transmis aujourd'hui, le nouveau projet d'arrêté d'application de la RTT dans les EPST qu'il présentera demain mercredi 30 mai aux fédérations syndicales.

Le Ministère n'a tenu aucun compte des revendications fondamentales exprimées par l'ensemble des syndicats, lors des rencontres préparatoires bilatérales.(Ci-joint en doc attaché le projet d'arrêté du 28 mai 2001).

**Pour le SNTRS-CGT, ce projet est inacceptable :**

- Il ne prévoit aucune création d'emploi.
- Il fixe la durée annuelle à 1600 heures (soit une base de 35 heures hebdomadaires et 25 jours de congés, au lieu des 32 actuels pour le CNRS et pour l'INSERM, par exemple).
- Il impose la durée hebdomadaire sur 5 jours, sauf pour les personnels à temps partiel inférieur ou égal à 80%. Ce qui empêchera les agents à 90% de faire leur semaine en 4 jours.
- Il introduit l'annualisation et la flexibilité des horaires, en prévoyant des cycles hebdomadaires allant de 30 heures à 44 heures par semaine, sans limitation de durée des cycles.
- Il supprime de ce fait toute compensation d'heures supplémentaires entre la 36ème heure et la 44ème heure.
- Il laisse la hiérarchie décider des cycles de travail : ceux-ci seront fixés par règlement intérieur dans chaque unité ou service. Ce serait la fin de l'égalité des fonctionnaires devant le droit.
- Il laisse une très faible marge de liberté aux agents pour le mode de récupération de leurs jours RTT : seuls 30% des jours RTT pourraient être pris à la convenance des personnels, les autres jours seraient imposés.
- Il prévoit un compte épargne temps sur 5 ans, qui permettrait de capitaliser non seulement des jours RTT mais également des jours de congé.

**Nous revendiquons une RTT qui améliore les conditions de vie et de travail des personnels.**

**Nous exigeons :**

- l'engagement de créer des emplois proportionnels à la RTT, engagement qui doit se traduire dans le projet de loi de finances 2002.
- l'abandon de la référence annuelle à 1600 heures.
- le refus d'annualisation des horaires. Le décompte annuel ne doit être qu'une référence administrative.
- le passage aux 35 heures hebdomadaires et le maintien des 32 jours de congés (soit une référence annuelle de 1540 heures).
- le maintien d'un système de récupération et d'indemnités pour travail en horaires décalés, de nuit, le week end, les jours fériés.
- la liberté de choisir les jours RTT.

**Mobilisons-nous pour imposer la satisfaction de nos revendications!**

**Soyons nombreux dans les rassemblements mercredi 30 mai 2001 :**

- à 9h30 devant le Ministère de la Recherche - 1, rue Descartes 75 005 PARIS  
- et dans les régions**

**pour obliger le ministère à ouvrir de vraies négociations!**

Un préavis de grève a été déposé afin de permettre la participation de tous à cette action.